

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 22 août 2023

M35 : deux radars pour contrôler la voie de covoiturage

Dans l'objectif de favoriser le report modal et de réduire l'autosolisme, l'Eurométropole de Strasbourg a été retenue, parmi six métropoles françaises¹, par les services de l'État pour expérimenter les radars de contrôle sur la voie réservée au covoiturage de la M35.

Deux radars seront installés par l'État fin septembre sur les bords communaux d'Ostwald et Schiltigheim. Une phase de test d'une durée d'un mois est prévue au terme de laquelle la verbalisation sera effective. Le radar prendra des photos qui seront ensuite analysées manuellement par un agent de la police municipale. Ainsi, à partir du 1^{er} novembre, les autosolistes qui empruntent la voie réservée au covoiturage risquent une contravention de 90€ et 135€ si elle est majorée.

Dans l'Eurométropole, la part de l'automobile est de 37,5% avec un taux d'occupation moyen de 1,4 personnes par véhicule. Cette part augmente à près de 50% à l'échelle du Bas-Rhin. A ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg a commencé à déployer sa stratégie contre l'autosolisme auprès des entreprises locales en mettant en place à l'automne une plateforme numérique dédiée au covoiturage afin de mettre en relation des usagers notamment ceux salariés des zones d'activités et ainsi faciliter leur partage réciproque de trajets motorisés. Cette stratégie prévoit dans un second temps une incitation financière, en complément des dispositifs de l'État et du Fonds Vert. À titre d'expérimentation, pour la période 2023-2025, 100.000 € sont provisionnés par l'Eurométropole.

Détails des modalités de circulation sur la M35 en vidéo : <https://dai.ly/x898t4n>

¹ Les autres métropoles retenues sont : Grenoble, Rennes, Lyon, Lille et Nantes